

Lundi 31 mars 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 31 mars 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-03-121

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement numéro 411-2025 abrogeant le Règlement numéro 392-2023 décrétant des travaux de remplacement de trottoirs sur le boulevard Hébert, l'avenue Martin et la rue Notre-Dame et autorisant un emprunt de 297 154 \$ pour en acquitter les coûts tel que modifié par la résolution numéro 2023-08-311.
4. Adoption du Règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts.
5. Autorisation de paiement d'une partie de la retenue à Groupe Colas Québec inc. en regard du contrat pour le pavage de la rue Notre-Dame et acceptation provisoire des travaux.
6. Octroi d'un mandat de services professionnels à Madame France Thibault, ingénieure pour réaliser un devis d'appel d'offres pour services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.
7. Désignation des signataires autorisés pour la vente des terrains de la rue Marie-Anne-Fournier.
8. Période de questions.
9. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-122

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 411-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2023 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROTTOIRS SUR LE BOULEVARD HÉBERT, L'AVENUE MARTIN ET LA RUE NOTRE-DAME ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 297 154 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS TEL QUE MODIFIÉ PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-311.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 392-2023 décrétant des travaux de remplacement de trottoirs sur le boulevard Hébert, l'avenue Martin et l'avenue Notre-Dame et autorisant un emprunt de 297 154 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-311 de ce conseil modifiant le règlement numéro 392-2023 afin de prévoir l'affectation d'une subvention au montant de 165 775 \$ en provenance du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette;

CONSIDÉRANT que la Ville a décidé de ne pas réaliser le projet prévu dans le cadre du règlement numéro 392-2023;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas procédé au financement permanent de l'objet du règlement numéro 392-2023;

CONSIDÉRANT que le présent règlement n'a pas, conformément à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter puisque les travaux décrétés par le règlement numéro 392-2023 ainsi que toute dépense accessoire sont des travaux d'infrastructures en aqueduc, égouts et voirie, dont le remboursement de l'emprunt aurait été entièrement assumé par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 24 mars 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 411-2025, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que le règlement numéro 411-2025 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-123

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2025 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 619 306 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir sur son territoire des infrastructures de loisirs adéquates et adaptées aux besoins de ses citoyens;

CONSIDÉRANT l'état de dégradation avancé des terrains de tennis et la nécessité de procéder à leur reconstruction;

CONSIDÉRANT que le coût total pour la réalisation des travaux de reconstruction des terrains de tennis est estimé à 619 306 \$ incluant les frais, la taxe nette (TVQ) et un pourcentage pour les imprévus;

CONSIDÉRANT que pour ces travaux, la Ville de Saint-Pascal dispose d'une aide financière d'un montant maximal de 125 000 \$ qui lui sera versée dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE), tel qu'il appert de la lettre datée du 22 juin 2023 de la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air jointe en annexe sous la cote A;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 24 mars 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 412-2025, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci, de son coût et de son mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le règlement numéro 412-2025 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-124

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE PARTIE DE LA RETENUE À GROUPE COLAS QUÉBEC INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DE LA RUE NOTRE-DAME ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 401-2024 décrétant un emprunt de 2 040 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-395 de ce conseil octroyant un contrat pour les travaux de pavage de la rue Notre-Dame à Groupe Colas Québec inc. au montant de 273 921,04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-449 de ce conseil modifiant le contrat et autorisant le paiement de coûts supplémentaires pour l'installation de deux puisards pluviaux sur la rue Notre-Dame au montant de 26 127,15 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-537 de ce conseil approuvant le paiement à Groupe Colas Québec inc. dans le cadre du contrat de pavage de la rue Notre-Dame d'un montant de 274 735,94 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT le certificat d'acceptation provisoire des travaux signé par Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics en date du 7 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la facture de Groupe Colas Québec inc. datée du 16 janvier 2025 au montant de 15 263,12 \$ incluant les taxes, correspondant à la moitié de la retenue de garantie détenue par la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics en date du 25 mars 2025 approuvant la libération de 5 % de la retenue de garantie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'accepter provisoirement les travaux de pavage de la rue Notre-Dame en date du 7 novembre 2024;
- d'autoriser le paiement à Groupe Colas Québec inc. d'un montant de 15 263,12 \$ incluant les taxes, correspondant à la libération de la moitié de la retenue de garantie détenue par la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-125

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MADAME FRANCE THIBAUT, INGÉNIEURE POUR RÉALISER UN DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT l'échéance le 30 juin 2025 du contrat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées avec Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.;

CONSIDÉRANT l'obligation, pour l'octroi du prochain contrat, de procéder par appel d'offres public avec système de pondération et d'évaluation;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Madame France Thibault, ingénieure en date du 12 mars 2025 pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour un montant forfaitaire de 5 748,75 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'octroyer un mandat pour services professionnels à Madame France Thibault, ingénieure pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour un montant forfaitaire de 5 748,75 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de services professionnels datée du 12 mars 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-126

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LA VENTE DES TERRAINS DE LA RUE MARIE-ANNE-FOURNIER.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-207 de ce conseil octroyant un contrat de courtage exclusif à l'agence immobilière Royal Lepage Kamouraska-L'Islet pour la vente de terrains dans la rue Marie-Anne-Fournier;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les signataires autorisés pour signer les promesses d'achat ainsi que les contrats de vente notariés à intervenir avec les acquéreurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière de prévoir dans les divers documents à intervenir avec les futurs acquéreurs, outre les conditions relatives à l'obligation de construire, une déclaration en lien avec les nouvelles orientations gouvernementales relatives aux contraintes liées à la présence d'une voie ferrée, telle que soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de désigner Monsieur Cédric Lajoie, directeur de l'inspection et des services techniques ou Me Louise St-Pierre, greffière ou Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, toute promesse d'achat liée à la vente des terrains de la rue Marie-Anne-Fournier;
- de désigner Madame Solange Morneau et en son absence le maire suppléant ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière, Me Louise St-Pierre et en son absence, l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats de vente des terrains de la rue Marie-Anne-Fournier;
- de ratifier le libellé de la déclaration en lien avec les nouvelles orientations gouvernementales relatives aux contraintes liées à la présence d'une voie ferrée, laquelle devra être incluse dans les promesses d'achat et les contrats de vente des terrains de la rue Marie-Anne-Fournier.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-127

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2025-03-128

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 16.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière